

Conditions générales relatives au jeu concours « PLT présente l'avenir de la mode »

Le promoteur de « **PLT présente l'avenir de la mode** » (Concours) est PrettyLittleThing.com Limited situé 49/51 Dale Street, Manchester, M1 2HF , **Royaume-Uni** (« Promoteur »).

1. Admissibilité et conditions d'inscription

1.1. Ce Concours est ouvert aux individus dans le monde entier. Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans. Le promoteur se réserve le droit d'obtenir une preuve d'âge et de refuser l'inscription ou de choisir un autre gagnant si cette preuve, sur demande, n'a pas été fournie.

1.2. Les employés du Promoteur ou de toute société associée ainsi que leur famille immédiate, les sponsors du Concours et leurs employés et juges du Concours et leur famille immédiate, ou toute autre personne impliquée dans l'organisation du Concours, ne peuvent pas participer au Concours.

1.3. Le Concours est ouvert uniquement aux particuliers. Toutes les entreprises (partenariats et entreprises) ainsi que toutes les marques qui conçoivent pour ou fournissent le Promoteur, ne peuvent pas participer au Concours.

1.4. En participant à ce jeu concours, le gagnant sera tenu d'accepter et de signer certains documents juridiques (« **documents juridiques** »), y compris mais sans se limiter à :

1.4.1. Accord de non-divulgence pour garder les détails et le lancement de la collection capsule confidentiels.

1.4.2. Contrat de travail / entrepreneur pour détailler le rôle du styliste, le paiement du prix et l'attribution des droits de propriété intellectuelle sur les dessins au promoteur.

1.5. Les participants devront avoir accès à Internet pour participer au concours.

2. Comment participer

2.1. Pour participer au concours, les participants doivent :

2.1.1. « Visiter » le site Web officiel des promoteurs www.prettylittlething.fr et « cliquer » sur la page de destination du concours pour « PLT présente l'avenir de la mode » ;

2.1.2. « Entrer » les détails (prénom, nom, date de naissance, adresse e-mail, pays de résidence) dans les champs appropriés ;

2.1.3. « Télécharger » entre 5 à 10 croquis de vêtements pour femme au format PDF (ne dépassant pas 50 Mo) pour une collection capsule PLT ;

2.1.4. « Soumettre » leurs créations (« Entrée » ou « Entrées »).

2.2. Les inscriptions doivent être faites entre **9h00 UTC +1 le 08.09.20 et 23h59 UTC +1 le 27.09.20** ("**Période du Concours**") pour être valides.

2.3. Les inscriptions reçues après la fin de la période du concours ne seront pas valides.

2.4. Aucune entrée tierce ou automatisée n'est autorisée.

2.5. Tous les participants (y compris le (s) gagnant (s)) doivent se conformer aux instructions qui lui sont données par le promoteur dans le cadre du concours. Le non-respect de ces instructions peut entraîner une disqualification et / ou le retrait du prix.

3. Sélection et contact des gagnants

3.1. Le gagnant du concours sera annoncé par message direct (en utilisant l'adresse e-mail fournie dans la participation) et sur les canaux de médias sociaux officiels du promoteur le 30 septembre 2020 (« **date d'annonce** »).

3.2. Ce concours est jugé sur la créativité et les compétences techniques des participants. Un panel indépendant de juges (« **juges** ») employés par le promoteur et deux juges invités sélectionneront un gagnant à la fin de la période du concours sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Créativité (25%)
- Originalité (25%)
- Exécution (25%)
- Alignement avec la concurrence (25%)

3.3. Les juges auront la discrétion absolue de choisir le gagnant et la décision des juges sera définitive. Aucune correspondance ne sera échangée concernant toute décision prise en rapport avec le jeu concours.

3.4. L'Organisateur contactera directement le gagnant en utilisant l'adresse e-mail donnée dans la Participation (« **Gagnant** »), ce qui permettra au Promoteur de demander au Participant de plus amples informations concernant sa participation (« **Détails** ») et de signer les Documents Juridiques conformément à la clause 1.4. Une fois que les détails et les documents juridiques ont été fournis de la manière stipulée, le promoteur donnera de plus amples détails concernant le prix.

3.4. Si un gagnant ne parvient pas à donner ses détails et / ou à accepter les documents juridiques avec le promoteur dans les 48 heures suivant la mention du promoteur et un message direct par courriel, en leur demandant de fournir les détails conformément à la clause 3.2, le promoteur agissant à son entière discrétion peut :

3.4.1. Faire d'autres tentatives pour contacter ce gagnant ; et / ou

3.4.2. Retirer le prix de ce gagnant.

3.5. Si le Prix est refusé par un Gagnant ou est retiré à un Gagnant par le Promoteur (ou si, pour une raison quelconque, le Gagnant décide de ne pas travailler avec PLT pour créer la Collection) en vertu de la clause 3 :

3.5.1. Le gagnant refusant ou perdant continuera à être soumis aux dispositions des présentes conditions générales ; et le Promoteur peut offrir le Prix à un nouveau Gagnant sélectionné par le Promoteur conformément à la présente clause 3.

4. Prix

4.1. En acceptant le prix, le gagnant accepte de signer les documents juridiques énoncés à la clause 1.4.

4.2. Le gagnant du concours remportera le prix suivant (**le « prix »**) :

4.2.1. Une opportunité de travailler avec le Promoteur pour concevoir une collection capsule de 5 à 10 designs originaux de vêtements et accessoires pour femme (**«la Collection** ») pour le Promoteur, qui sera lancée à une date à confirmer en février 2021 et vendue au détail sur le site officiel du Promoteur www.prettylittlething.com (et les sites en langue locale à la discrétion du Promoteur) ; et

4.2.2. Couverture éditoriale et support marketing de la Collection à la discrétion du Promoteur ; et

4.2.3. Un paiement du montant le plus élevé de : i) £20 000 (ou un montant équivalent dans la devise locale du Gagnant) ; ou 10% du produit du premier lancement de la Collection (le produit désigne le prix de vente du produit payé par le client, moins le prix de revient du produit et la TVA) ; et

4.2.4. Une (1) pièce de chaque produit de la collection dans la taille demandée par le gagnant.

4.3. En ce qui concerne l'élément Prix à la clause 4.2.1., Le Promoteur (agissant à sa seule discrétion) essaiera d'organiser une réunion physique où le Gagnant sera invité au siège du Promoteur à Manchester, Royaume-Uni, pour rencontrer l'équipe et discuter de la Collection. Cependant, en raison des restrictions de voyage liées au COVID-19 et des mesures de distanciation sociale, si cela ne peut pas se produire, le Promoteur organisera une rencontre « virtuelle » avec le Gagnant.

4.4. Le gagnant du prix accepte que le promoteur ait la seule discrétion de décider des aspects clés de la collection, y compris, mais sans se limiter à, la façon dont la collection est développée, obtenue, produite, vendue, commercialisée et distribuée.

4.5. Tous les prix du jeu concours ci-dessus sont soumis à disponibilité.

4.6. Tous les prix du jeu concours ci-dessus sont non transférables et non remboursables et les gagnants ne peuvent demander aucun autre prix.

4.7. Le promoteur n'accepte aucune responsabilité pour les coûts associés aux prix ci-dessus qui ne sont pas expressément inclus.

4.8. Il y aura un total d'un (1) gagnant annoncé.

5. Publicité des gagnants

5.1. Le Promoteur se réserve le droit de publier le nom et la Participation de tout Gagnant sur les comptes officiels de médias sociaux du Promoteur, y compris Twitter, Instagram et Facebook et sur son site Web à l'adresse www.prettylittlething.com

5.2. En participant au Concours, si vous êtes un Gagnant, vous acceptez que votre Participation soit publiée conformément à la clause 5.1 et de participer et de coopérer pleinement avec toute publicité accompagnant ou résultant de ce jeu concours, par exemple pour promouvoir la Collection, sans autre récompense.

5.3. Le Gagnant du Concours accorde automatiquement au Promoteur une licence mondiale, libre de droits, non exclusive et irrévocable pour utiliser son nom et son image pour promouvoir le jeu concours et la Collection sur ses comptes de médias sociaux officiels et son site Web officiel.

6. Conditions d'entrée

6.1. Toute participation jugée par le promoteur, à sa seule discrétion, comme illégale, obscène, vulgaire, pornographique, haineuse, menaçante, discriminatoire, offensante ou qui pourrait autrement discréditer le concours ou le promoteur sera exclue du concours et *le L'Organisateur / l'Organisateur* se réserve le droit de prendre toute autre mesure à l'égard de cette Participation qu'il jugera appropriée.

6.2. Le Promoteur coopérera pleinement avec les autorités chargées de l'application de la loi ou les décisions de justice demandant ou enjoignant au Promoteur de divulguer l'identité ou de localiser

toute personne publiant ou reliant à ses pages Twitter, Facebook ou Instagram tout contenu qui enfreint les droits de tiers ou est en violation de l'une de ces conditions générales ou de toute loi applicable.

Propriété intellectuelle

7.1. Le gagnant du concours accepte que les droits de propriété intellectuelle (à savoir tout brevet, droit de modèle d'utilité, droit d'auteur, marque commerciale, marque de service, nom commercial, nom d'entreprise et nom de domaine, droits sur les bases de données, droits sur les dessins et modèles, droits sur la topographie, droits moraux, fonds de commerce et tout autre droit similaire ou analogue dans chaque cas dans n'importe quelle partie du monde) de la participation soient dévolus à l'organisateur. Le gagnant cède par les présentes à l'organisateur tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'inscription, avec une garantie de titre complète.

7.2. En soumettant votre participation :

7.2.1. Vous garantissez que votre participation est originale et qu'elle ne viole pas les droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie ;

7.2.2. Vous garantissez que votre participation n'enfreint aucune loi ;

7.2.3. Vous renoncez à tout droit moral ou droit similaire concernant votre participation, auquel vous pourriez prétendre (au moment de la soumission ou à l'avenir) en vertu de la loi britannique de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets, telle que modifiée de temps à autre, ou de toute autre loi similaire en vigueur dans le monde entier ;

7.3. 7.3. Le participant ne peut obtenir aucun droit, titre ou intérêt sur les droits de propriété intellectuelle du promoteur.

8. Responsabilité

8.1. À l'exception d'un cas de décès ou de dommages causés par la négligence du promoteur, de ses agents ou de ses représentants, ou d'une fraude ou d'une fausse déclaration, ni le promoteur, ni ses agents ou représentants n'assument de responsabilité pour :

8.1.1. Tout prix non réclamé ;

8.1.2. Tout bien personnel ;

8.1.3. Toute perte de plaisir ou dépenses occasionnées ;

8.1.4. Toute défaillance du système ou de tout dysfonctionnement des sites web de tiers ;

8.1.5. Toute inscription incomplète, perdue, retardée ou en retard ;

8.1.6. Tout manquement aux obligations de toute tierce partie impliquée dans ce concours ;

8.1.7. Tous dysfonctionnement, faute, dommage, perte ou déception subis par les participants au Concours, quelle qu'en soit la cause, résultant de leur participation au Concours ;

8.1.8. La défaillance des lignes de communication, quelle qu'en soit la cause, en ce qui concerne tout équipement, système, réseau, ligne, satellite, serveur, ordinateur ou fournisseur utilisé dans le cadre de ce concours ;

8.1.9. L'inaccessibilité ou la non-disponibilité d'Internet ou de tout site web (y compris les réseaux sociaux, sans limitation,) ou toute combinaison de ces éléments par le biais de connexions par ligne commutée, à large bande, mobiles ou WAP ;

8.1.10. Toute blessure ou tout dommage à un participant pouvant être liés ou découlant du Concours ou du Prix ;

8.1.11. Si, pour une raison quelconque, le Concours ou tout site web en rapport avec le Concours ne fonctionne pas comme prévu pour des raisons pouvant inclure, sans restriction, un virus, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause pouvant corrompre ou affecter la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'administration de cette promotion ; et/ou

8.1.12. Toute autre situation hors de contrôle ;

8.2. Aucune disposition des présentes conditions générales n'affecte vos droits statutaires.

8.3. Dans les limites autorisées par la loi, toutes les conditions, garanties et autres termes qui pourraient autrement être implicites dans la loi ou dans le droit commun sont expressément exclus des présentes conditions générales.

8.4. Le gagnant accepte d'indemniser et de tenir indemne le Promoteur, son groupe de sociétés et leurs dirigeants, employés et agents de toute responsabilité, perte, dommage et dépense (y compris les frais juridiques et autres honoraires professionnels) découlant de ou liés à toute allégation ou réclamation résultant directement ou indirectement de :

8.4.1. Toute réclamation de tiers concernant la propriété intellectuelle en rapport avec l'inscription/la collecte ; et/ou

8.4.2. Sa participation à ce concours ; et/ou

8.4.3. Sa réception et son utilisation de tout prix.

9. Généralités

9.1. Le promoteur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours ou les présentes conditions générales s'il a des modifications raisonnables à faire. Toute modification du concours ou des présentes conditions générales sera annoncée par le Promoteur et/ou tout membre du personnel du Promoteur.

9.2. En participant au concours, vous acceptez les présentes conditions générales en vigueur au moment où vous soumettez votre inscription.

9.3. Toute personne qui fournit ses coordonnées au Promoteur dans le cadre de ce Jeu-concours les accepte :

9.3.1. Les présentes conditions générales ; et

9.3.2. L'utilisation de ses données personnelles par le Promoteur :

9.3.2.1. à des fins d'administration du Concours (y compris la publication du nom des gagnants et toute administration relative au prix) ; et

9.3.2.2. à toute autre fin à laquelle ils ont consenti.

9.4. L'utilisation de toute donnée personnelle par le promoteur doit être conforme à la politique de confidentialité du promoteur, qui peut être consultée sur le site web du promoteur à l'adresse <https://www.prettylittlething.fr/politique-de-confidentialite>

9.5. Sans préjudice de la clause 6.1, l'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation au Concours s'il la juge inéligible ou autrement invalide et l'Organisateur aura toute latitude à cet égard.

9.6. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour les inscriptions perdues ou les inscriptions incomplètes. Une preuve de participation n'est pas une preuve de réception.

9.7. Si une disposition des présentes conditions générales (ou une partie d'une disposition) est jugée par un tribunal ou une autre autorité compétente comme étant invalide, inapplicable ou illégale, les autres dispositions resteront en vigueur.

9.8. Une disposition invalide, inapplicable ou illégale serait valide, applicable et légale si une partie de celle-ci était supprimée. La disposition s'appliquerait alors avec toute modification nécessaire pour donner effet à l'intention commerciale du promoteur.

9.9. Aucun manquement ou retard d'une partie à exercer un droit ou un recours prévu par les présentes conditions générales ou par la loi, ni aucun abandon d'un tel droit ou recours ne constitue une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours, ni n'empêche ou ne restreint l'exercice ultérieur de ce droit ou de tout autre droit ou recours.

9.10. Aucun exercice unique ou partiel de ce droit ou de cette voie de recours n'empêchera ou ne limitera la poursuite de l'exercice de ce droit ou de toute autre voie de recours.

Pour obtenir le nom du gagnant ou une copie des présentes conditions générales, veuillez envoyer une enveloppe adressée et affranchie, accompagnée de votre demande écrite, à PLT Presents the Future of Fashion ("Concours") Prettylittlething.com Marketing, Wellington Mill, Pollard Street East, Ancoats, Manchester, M40 7FS, Royaume-Uni.

9.11. Le concours, les présentes conditions générales et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec celles-ci ou leur objet ou leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuelles) seront régis par et interprétés conformément au droit de l'Angleterre et du Pays de Galles. Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles auront la compétence exclusive pour régler tout litige ou toute réclamation qui pourrait surgir de ou en relation avec le concours ou les présentes conditions.